



Madame Josette Kapgen-Flies
29, Rue de la Montagne
L-6136 Junglinster

N/Réf. : 2025-000473-M1

Madame,

Je me réfère à votre demande du 22 juillet 2025 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'arbres sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JB de Junglinster, sous le numéro 1939/6263.

Conformément à la décision ministérielle du 20 août 2025, il vous a été demandé de transmettre un bilan écologique, en vue de vous conformer à la législation en vigueur. Toutefois, à la suite d'un échange téléphonique avec un agent de l'Administration de la nature et des forêts en date du 4 septembre 2025, échange considéré comme une modification de la demande initiale, vous avez indiqué renoncer à l'abattage des arbres au profit d'une éclaircie visant à stabiliser les arbres en question.

Je vous informe que cette intervention ne relève pas des cas soumis à autorisation préalable du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. Elle doit néanmoins être réalisée dans le respect des règles de l'art, de manière à préserver la vitalité des arbres et ne pas compromettre leurs capacités de régénération.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement